



COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

15^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'UEAC

COMMUNIQUE FINAL

La 15^e Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union Economique d'Afrique Centrale (UEAC), s'est tenue le 14 mars 2007, dans la salle du Conseil de l'Agence Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à N'Djaména.

Après l'adoption de l'ordre du jour en quarante (40) points, les travaux du Conseil des Ministres ont porté pour l'essentiel sur le **Rapport d'étape du Comité de pilotage des réformes institutionnelles** avant de passer à l'examen des dossiers sur les trois grands domaines des missions de la CEMAC, relatifs au renforcement de l'intégration régionale, à savoir : **a) la surveillance multilatérale ; b) la construction du marché commun ; et c) la coordination des politiques sectorielles.**

1./ Sur le Rapport d'étape, le Conseil des Ministres a suivi avec intérêt, l'exposé détaillé des recommandations formulées par le Comité de Pilotage telles que issues des derniers travaux de Bata et déjà validées le 23 février 2007 par le Président dédié, Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO. Après de longs et fructueux échanges sur le sujet, le Conseil des Ministres a pris acte des conclusions du rapport qui seront soumises à la Conférence des Chefs d'Etat.

2. En matière de surveillance multilatérale, les Ministres ont examiné et adopté cinq (5) dossiers portant sur : 1) le rapport intérimaire de la surveillance multilatérale de décembre 2006; 2) les Grandes Orientations de Politique

économique ; 3) le rapport sur la problématique du calcul de l'indice des prix dans les pays de la CEMAC ; 4) le Programme triennal de convergence économique du Gabon et du Cameroun; et enfin, 5) le document sur le Cadre de référence de la politique d'endettement public et de la gestion de la dette des pays de la CEMAC.

3. S'agissant de la construction du marché commun, les Ministres ont débattu et adopté un règlement sur la fiscalité des opérations boursières. Le dossier concernant la révision du Tarif Extérieur Commun (TEC) a été renvoyé à la Commission permanente de la Nomenclature, de la Valeur et du Tarif pour examen préalable. Les conclusions devant être rendues au cours du Conseil des Ministres de juillet 2007.

4. En matière de coordination des politiques sectorielles, le Conseil a examiné et adopté tour à tour les règlements sur 1) la mise en place du Comité d'homologation des pesticides ; 2) l'Accord de coopération CEMAC-CORAF, en matière de recherche agricole ; 3) le Protocole d'Accord CEMAC-HCR ; 4) les Textes de base de l'Ecole communautaire d'Hôtellerie et de Tourisme ; 5) la Coopération inter-universitaire ; 6) le Programme COSCAP ; 7) la Mise en œuvre de la décision de Yamoussoukro ; et 8) l'Autonomisation des Administrations de l'Aviation Civile.

Poursuivant ses travaux, le Conseil des Ministres a pris connaissance de l'état d'avancement des négociations avec l'Union Européenne en vue de la conclusion prévue en décembre 2007 d'un Accord de partenariat économique (APE). A l'issue des débats sur cet important dossier, instruction a été donnée au Secrétaire Exécutif: i) de procéder à l'identification et à l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités et de mise à niveau de nos économies ; ii) de prendre toutes les dispositions pour mener les études d'impact et entamer en parallèle les actions des deuxième et troisième phase ; iii) de mener une réflexion sur le fonds régional spécial (création, domiciliation, modalité d'alimentation et procédures de gestion, etc) ; et iv) d'établir un chronogramme de rencontres sous régionales afin de préparer la réunion d'évaluation prévue en juillet 2007 dans la perspective d'achever les négociations au 31 décembre 2007.

Prenant toute la mesure de la situation, le Conseil a exhorté les Etats à renforcer les équipes de négociation en ressources humaines et financières.



Passant à l'examen du rapport d'activités 2006 et du Programme d'actions 2007 du Secrétariat Exécutif, le Conseil des Ministres a fait quelques remarques de forme et de fond, et donné des orientations précises y relatives, avant d'adopter l'ensemble des budgets des Organes, Institutions et Organismes spécialisés de la Communauté.

Le Conseil a en outre pris connaissance des principales conclusions des différents Conseils d'Administration des Organismes spécialisés. Dans ce contexte, il a donné des instructions précises au Secrétaire Exécutif concernant la gestion de l'Ecole inter-Etats des douanes de Bangui, ainsi que sur la mise en place des structures administratives à l'Ecole communautaire d'hôtellerie et de tourisme. Sur ce dernier point, un Conseil d'Administration extraordinaire devra être convoqué d'ici fin mai 2007 pour la sélection des candidatures aux postes de direction de l'Ecole.

Le Conseil a enfin accordé un certain nombre d'agréments de Commissionnaires en douane, de Conseils fiscaux, de professionnels de la Comptabilité et des transporteurs routiers inter-Etats.

Avant de se séparer, les Ministres ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la Conférence des Chefs d'Etat. Celui-ci comprend entre autres, des dossiers aussi importants que le rapport d'étape du programme des réformes institutionnelles en cours, les négociations avec l'Union européenne, le projet de la compagnie Air-CEMAC, la libre circulation des biens et des personnes, le passeport et le visa CEMAC, ainsi que des dossiers relatifs au développement des infrastructures de base (routes, énergie et télécommunications).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h.



Fait à N'DJAMENA, le 14 Mars 2007

Le Président du Conseil des Ministres


ABBAS MAHAMAT TOLLI

